

« C'est énorme ! Ce dossier va bien au-delà de la seule santé au travail ! »

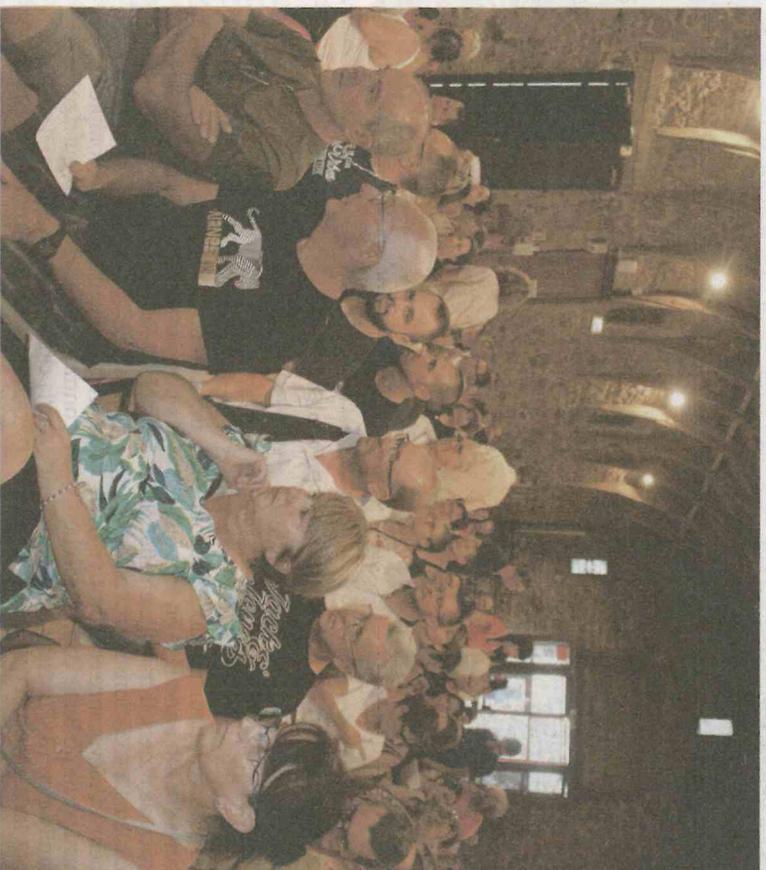
AFFAIRE TETRA MÉDICAL Mercredi 6 septembre, se tenait à la Lombardière, une réunion d'information des ex-salariés de l'entreprise, sur les évolutions des différentes procédures en cours.

C'est un véritable coup de tonnerre qui a retenti, ce mercredi 6 septembre, à 17 h 30 halle des muletiers à la Lombardière. À la tribune, Annie Thébaud-Mony, sociologue experte, révèle les derniers résultats de l'enquête scientifique en cours.

« L'oxyde d'éthylène peut persister dans les produits stérilisés »

« Nous travaillons, Marc Billaud, biologiste à Léon Béard et chercheur au CNRS, et moi-même, avec des collègues américains et je peux vous affirmer que l'oxyde d'éthylène peut persister dans les produits stérilisés comme les compresseurs et même être dangereux pour les utilisateurs et consommateurs... » Dans la salle, c'est le silence, comme si les ex-salariés, infirmières, retraités, ou anciens sous-traitants de Tetra Médical venaient de réaliser en quelques secondes, l'ampleur de ce qui pourrait bien être une catastrophe sanitaire comparable en gravité et en responsabilités à celle du sang contaminé. Raphaël Foix, de l'UL CGT s'exprime : « C'est énorme ce qui se passe ! Ce dossier va bien au-delà de la seule santé au travail. Imaginez, non seulement des générations de personnes ayant travaillé en contact avec ce gaz CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) pendant des décennies, mais aussi des générations de consommateurs particuliers ou hôpitaux ayant utilisé ces produits stérilisés à l'oxyde d'éthylène, pour soigner ou se soigner, lorsqu'on connaît la persistance du gaz dans les produits. »

À la tribune François Lafforgue, avocat du collectif, présente les différentes procédures en cours : « Nous avons été saisis par Cathy Guironnet, exposée à l'oxyde d'éthylène et première à avoir été reconnue en maladie professionnelle pour un cancer lié à cette exposition. Depuis, six autres procédures ont été intentées en reconnaissance de maladie professionnelle pour cancer. Vous devez savoir que, même en cas



La halle des muletiers était pleine pour cette réunion. Photo: Jean-Marc Astorgue

de décès, la famille peut toujours agir. Il s'agit d'obtenir une reconnaissance symbolique et une rente de la CPAM. Une autre procédure aux prud'hommes a été engagée au titre du préjudice d'anxiété. Ilé au risque de contracter une maladie dans les 5 à 10 ans, à cause de l'exposition à l'oxyde d'éthylène. »

LE DOSSIER DES BÉBÉS TETRAS

« La prochaine audience au tribunal des prud'hommes d'Annonay se tiendra le 21 novembre à 14 heures. Cette audience est très importante et je vous invite à venir nombreux. On va tout faire pour plaider. Une 2^e vague est prévue le 12 décembre et une 3^e plus tard qui concernera les sous-traitants et les intérimaires. »

Mais le dossier le plus grave est celui de ceux que l'on appelle désormais les Bébés Tétras. François Lafforgue : « On a été sidéré par l'ampleur des dégâts sur les enfants ! Nous venons de

cette annonce soit faite de façon brutale et sans possibilité d'échanges avec les médecins. »

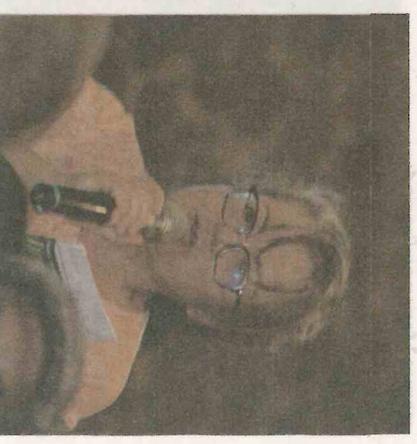
« UN AUTRE SCANDALE »

« Quand la seule suggestion faite aux parents est de se rapprocher des services qui s'occupent des abandons d'enfants, on peut s'indigner d'un réel manque d'humanité chez les médecins. Par ailleurs, je tiens ici à alerter sur la manière dont les parents confrontés à de graves malformations de leurs enfants se retrouvent souvent seuls, sans aide matérielle et psychologique, dans la gestion quotidienne du handicap de leurs enfants. Il y a là une autre scandale sanitaire et social. »

Team-Marc Astorgue



Annie Thébaud-Mony. Photo: Jean-Marc Astorgue



« Mon mari s'est vu refuser le certificat d'exposition au motif d'une présence insuffisante. » Photo: Jean-Marc Astorgue

passer la journée avec les 12 familles en entretien. Ce que nous avons entendu est terrifiant. Nous allons faire une demande en urgence au Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides pour l'oxyde d'éthylène. D'ores et déjà, six dossiers de demandes vont être envoyés. Le Fonds d'indemnisation peut se retourner contre les responsables eux-mêmes. » Annie Thébaud-Mony précise : « Un protocole de suivi et d'exams gratuits des personnes exposées est en cours avec la CPAM et des médecins du centre médical des Cévennes. » Une personne demande : « On a répondu à mon mari à la Médecine du travail, pour un certificat d'exposition, qu'il n'était pas resté assez longtemps pour être exposé. » Annie Thébaud-Mony lui répond : « Toute imprégnation par l'oxyde d'éthylène est potentiellement dangereuse. Ce produit chimique est interdit dans l'Union européenne depuis 1991 car considéré comme un pesticide, et depuis 2011 sur la protection des denrées alimentaires



Maître François Lafforgue, avocat du collectif CGT. Photo: Jean-Marc Astorgue

Cathy Guironnet, victime et lanceuse d'alerte. Photo: Jean-Marc Astorgue

et des aliments pour animaux. Il reste toutefois autorisé pour la désinfection de matériel médical au niveau européen, la limite maximale de résidus (LMR) d'oxyde d'éthylène autorisée étant fixée à 0,05 mg/kg. Surtout, l'oxyde d'éthylène est un toxique sans seuil d'innocuité. Cela signifie qu'il demeure dangereux même à très faible dose. Il a d'ailleurs été interdit pour la stérilisation des biberons. La durée ne peut pas être invoquée. La seule exposition une fois, suffit ! », François Lafforgue assure : « Ce dossier est novateur et exemplaire car il met en lumière une véritable catastrophe et une alerte aux pesticides sur les 50 dernières années. » La question qui demeure est celle de l'exposition à ce gaz de toute la population et des consommateurs. Annie Thébaud-Mony indique : « Ce gouvernement a accepté le principe d'une légitime indemnisation des victimes professionnelles, avec la création du Fonds d'indemnisation des Victimes de Pesticides. Pour l'ensemble de la population, seule l'interdiction mettra un terme aux drames humains tels que chez les ex-salariés de Tetra-Médical et leurs enfants. »

Team-Marc Astorgue

« La brutalité d'une partie du corps médical face aux victimes »

ZOOM SUR

Annie Thébaud-Monnet confie : « Je voudrais dire combien j'ai été choquée par les propos rapportés par des familles, de certains médecins que ce soit à la Médecine du travail, à l'hôpital ou en ville, illustrant une brutalité médicale. Je dois dire que j'ai été choquée par la manière dont des parents dont les enfants étaient atteints à la naissance, de malformation ou de maladie grave, ont été informés par les médecins de ces malformations ou séquelles de grande prématurité. Que ce ne soit pas facile pour un médecin d'annoncer à de jeunes parents la trisomie 21 - non détectée au cours de la grossesse - de leur nouveau-né, ou autres atteintes neurologiques graves, certes ! Mais il est d'autant plus inacceptable que